



# Rapport annuel

# 6

## Objectifs annuels 2021/2022

# 8

## Culture de céréales

Suisse 9

Europe 13

Monde 13

# 14

## Structures du secteur meunier

Suisse 15

Europe 18

# 20

## Conditions cadres politiques

21 Stratégie 2021 à 2025 de la FMS

21 Covid-19

22 Situation de l'approvisionnement

23 Prix indicatifs

25 Politique agricole 22+

27 Initiatives sur l'eau potable et contre les pesticides

32 Norme de rendement pour les importations  
à des fins techniques

35 Compensation du prix de la matière première

36 Importations de produits de boulangerie

39 Analyses de laboratoire pour les céréales et la farine

39 Commerce extérieur

40 Droit alimentaire

41 Oxyde d'éthylène dans les graines de sésame d'Inde

43 Swissness

43 Marketing générique pour le pain suisse

# 44

## Informations sur la FMS

44 Nombre de membres

45 Assemblée des délégués

45 Organes

46 Affiliations et collaborations de la FMS avec  
d'autres organisations

## Impressum

### État

Octobre 2021

### Conception et images

Qturn GmbH, Bolligen

### Production

Rubmedia AG, Wabern

### Contact

Fédération des Meuniers Suisses FMS

Thunstrasse 82

Case postale 1009

3000 Berne 6



**Thomas Helbling**  
Président

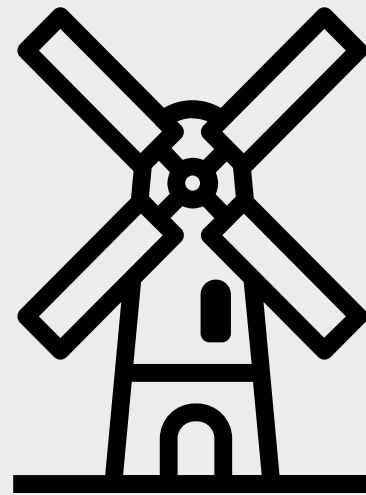
**Dr. Lorenz Hirt**  
Directeur

**Mesdames, Messieurs,  
Chères meunières et chers meuniers,**

Comme déjà l'année précédente, l'année céréalière 2020/2021 et par conséquent l'activité de notre fédération ont de nouveau été marquées par la pandémie de Covid-19. Les sujets spécifiques au secteur meunier sont plutôt restés à l'arrière-plan et n'ont pratiquement pas été perçus par le public.

Du seul point de vue économique, le secteur meunier a heureusement bien surmonté la pandémie. La farine a retrouvé la place qui lui revient : c'est un aliment de base précieux. En tant que fabricants de cet élément de notre alimentation quotidienne, vous avez fait l'objet, avec vos moulins, d'une attention accrue de la part des consommatrices et consommateurs comme jamais avant la pandémie. La population suisse attache plus d'importance à la provenance et au contenu de nos produits qu'auparavant. Depuis cette crise inattendue, la production artisanale, locale et traditionnelle qui caractérise justement notre secteur et ses produits est de nouveau appréciée à sa juste valeur dans notre pays comme cela n'avait plus été le cas depuis longtemps. Et c'est très bien ainsi!

Mais ne nous faisons pas d'illusions. L'intérêt retrouvé des ménages suisses pour la valeur de nos produits risque de disparaître très rapidement ; tout comme l'effet positif de l'absence du tourisme d'achat sur la demande, ce dernier ayant repris de manière inquiétante le premier week-end après l'ouverture des frontières. Il est donc d'autant plus important de mettre encore mieux en valeur nos produits de haute qualité, notamment là où des produits à base de farine sont vendus. C'est à cela que servent les mesures publicitaires comme celles de l'association Pain suisse. De plus, nous souhaitons optimiser la déclaration des produits par la voie politique. Ensemble avec les associations partenaires, nous avons réussi pendant l'exercice écoulé à convaincre les Chambres fédérales de charger le Conseil fédéral d'ancrer la déclaration du pays d'origine du pain aussi dans la vente en vrac dans la loi. L'administration travaille d'arrache-pied pour mettre en œuvre cette exigence du parlement et la mise en œuvre des nouvelles dispositions relatives à la déclaration au début 2024 paraît réaliste. En outre, la nouvelle marque de l'association Pain suisse a été lancée récemment pour



# 39

**membres de la FMS  
couvrent 97% des besoins  
en farine de la Suisse.**

promouvoir le pain suisse avec un logo commun au point de vente. Grâce à ces deux mesures, les consommatrices et consommateurs prendront conscience de la provenance du pain et des produits de boulangerie quel que soit leur canal de vente. Nous verrons quelle quantité de produits précuits (à droit de douane réduit) provenant par exemple des pays d'Europe de l'Est sera encore vendue dans les magasins après la mise en œuvre de cette déclaration.

La récolte de céréales 2020 a été la quatrième bonne récolte d'affilée. Les entrepôts ont pu être remplis de blé suisse de qualité et les moulins ont renoncé à une grande partie des contingents d'importation habituels. De plus, la Fédération suisse des producteurs de céréales a déclassé près de 21 000 t de blé panifiable pour réguler le marché. Ces 21 000 t seraient bien utiles après l'été humide et la mauvaise récolte 2021. Nous continuerons à être confrontés à de telles fluctuations à l'avenir. Le secteur céréalier serait par conséquent bien inspiré de constituer des capacités tampon un peu plus grandes en période faste en vue des mauvaises années céréalières.

Un jalon important a été posé à la fin de l'exercice écoulé avec le rejet des deux initiatives sur la protection phytosanitaire par le peuple suisse. La branche céréalière et tout le secteur agroalimentaire ne devraient néanmoins pas s'en retourner simplement à leurs occupations quotidiennes, mais ils devraient au contraire s'occuper activement de la durabilité de leur propre chef et mieux montrer à la politique et au public le travail qui a été accompli pour assurer le bien-être des humains et de l'environnement à long terme. Les prochaines initiatives politiques dirigées en fin de compte contre l'agriculture productrice dans notre pays se profilent déjà à l'horizon et nous devons répondre avec un bilan positif aux exigences exagérées et unilatérales. La poursuite de l'excellente collaboration au sein de la filière céréalière est décisive pour ce faire. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions regrouper les forces de tout le secteur pour nous occuper de sujets qui sont dans l'intérêt commun à long terme.

Nous vous souhaitons bonne lecture et vous présentons nos salutations cordiales.

# 02

## Objectifs annuels

### Les activités prioritaires du comité sont définies sous forme d'objectifs annuels

Comme l'année précédente, le comité de la FMS s'est de nouveau fixé des objectifs annuels écrits pour ses activités au cours de l'exercice 2021/2022. Ce faisant, il a veillé à définir, d'une part, un objectif stratégique et à formuler, d'autre part, des objectifs politiques conformes au but de la FMS de défendre les intérêts du secteur meunier suisse envers la politique, l'administration, d'autres branches de l'industrie alimentaire, les associations faïtières économiques, les médias et le public. En outre, le comité a défini des objectifs visant à impliquer d'avantage les membres et à renforcer de la sorte la FMS comme association de toutes les minoteries suisses. Après avoir procédé à une évaluation des objectifs annuels 2020/2021, le comité a conclu qu'il les avait atteints en grande partie. Dans le présent rapport annuel, nous souhaitons également donner un aperçu des activités du comité à nos membres.

Le comité s'est de nouveau fixé des objectifs pour l'exercice 2021/2022 et a défini les priorités suivantes :

#### OBJECTIFS ANNUELS

##### Objectifs stratégiques

Le comité de la FMS défend au mieux les intérêts du secteur suisse de la meunerie envers la politique, l'administration, d'autres fédérations, les institutions partenaires, les médias et le public.

##### Objectifs politiques

La future politique agricole de la Confédération tient compte des revendications de la filière des céréales panifiables, conformément à sa grande importance pour la sécurité alimentaire.

Aucunes mesures de libéralisation accrue affaiblissant la filière céréalière ne sont prises.

La charge administrative pour la mise en œuvre de la Swissness peut continuer à être réduite.

La faible récolte 2021 peut être amortie au mieux par des mesures pratiques et politiques.

La problématique de la forte augmentation des importations de produits de boulangerie est reconnue et des mesures sont prises pour y remédier autant que possible.

La solution de remplacement de la loi chocolatière de droit privé est mise en œuvre avec succès et le passage des transformateurs du deuxième échelon au trafic de perfectionnement actif peut continuer à être évité ou limité, afin que les quantités transformées en Suisse soient maintenues.

##### Objectifs internes

La FMS est dirigée conformément aux statuts et dans l'intérêt général de la branche.

La FMS augmente la visibilité de ses activités auprès des membres.

##### sont atteints si le comité de la FMS ...

... traite les défis du secteur de la meunerie avec prévoyance, à temps, activement et de façon compétente et trouve des solutions dans l'intérêt de toute la branche.

##### sont atteints si le comité de la FMS ...

... introduit activement les revendications de la FMS dans les discussions sur le développement de la politique agricole;  
... s'engage pour le renforcement de l'agriculture productrice et notamment de la filière céréalière dans la future politique agricole.

... défend énergiquement les intérêts de la FMS si des mesures supplémentaires de libéralisation sont prévues;  
... explique de manière compréhensible la situation particulière du secteur de la meunerie au parlement, à l'administration et à la presse;  
... collabore étroitement avec les autres branches du premier échelon de transformation et de la production primaire;  
... défend les positions de la FMS dans les organes de la filière et veille à ce qu'elles figurent explicitement dans les prises de position de la fédération faïtière.

... continue de s'engager pour que la farine suisse soit acceptée comme produit semi-fini suisse (imputable à 100%).

... s'engage pour le recensement dans toute la Suisse des excédents disponibles des récoltes précédentes afin de procéder à une évaluation consolidée et sérieuse de la situation des quantités et d'un éventuel manque.  
... s'engage pour d'éventuelles mesures politiques pour atténuer la situation (adaptation temporaire du contingent tarifaire, exceptions de la législation Swissness).

... s'engage pour une mise en œuvre applicable dans la pratique et efficace de l'obligation de déclarer l'origine du pain et des sandwiches dans la vente en vrac.  
...s'engage pour la mise en avant de la provenance suisse du pain au point de vente.

... assure la consolidation du système en collaboration avec la FSPC et la branche laitière;  
... s'engage pour que le parlement octroie des moyens suffisants pour la compensation.

##### sont atteints si le comité de la FMS ...

... tient toujours compte de l'intérêt général de la branche dans ses travaux et traite équitablement tous les membres, indépendamment de la taille de l'entreprise, de la provenance régionale ou de l'orientation des activités;  
... veille à ce que la FMS soit représentée par des personnes adéquates dans tous les organes externes;  
... traite les affaires de la fédération en tenant compte des coûts.

... veille à ce que les représentants des fédérations régionales au comité informent leurs membres sur les dossiers traités au comité;  
... veille à ce que le secrétariat de la FMS informe directement les membres sur les affaires importantes.

# Culture de céréales

# 03



Récolte 2021 :  
un grand défi pour  
les moulins suisses.

## Suisse

Divers facteurs ont influé de manière majoritairement négative sur la récolte de blé panifiable de cette année. La croissance des plantes a été freinée par la sécheresse en avril et la période humide et fraîche qui a suivi a retardé la maturation. Les nombreuses chutes de grêle en été ont touché les régions diversement, mais globalement les pertes dues à la grêle ont été nettement plus importantes que pendant une année normale. Enfin, les pluies importantes ont retardé la récolte ce qui a favorisé la germination et a ainsi altéré la qualité du blé.

Swiss granum table actuellement sur une récolte de céréales panifiables aptes à la panification de 304 000 t (fin septembre 2021), soit une baisse de plus de 30 % par rapport à la récolte 2020 (avant déclassement).

La qualité de la récolte de blé 2021 est également nettement inférieure à la moyenne selon les analyses de swiss granum. Les résultats de ces dernières n'étaient pas encore disponibles au moment de la rédaction de notre rapport. On peut néanmoins d'ores et déjà dire que les poids à l'hectolitre, la teneur en protéine, l'indice de Zélény et les temps de chute sont nettement inférieurs à la moyenne des cinq dernières années.

Les moulins sont confrontés aux défis suivants en raison de cette situation :

#### — Disponibilité incertaine

Il n'est pas encore certain si les céréales panifiables aptes à la panification disponibles suffiront à couvrir la demande cette année. Des problèmes d'approvisionnement pourraient notamment se poser pour les céréales destinées aux labels (labels de durabilité, mais aussi produits régionaux) ;

#### — Qualité problématique

Le standard de qualité élevé des farines suisses ne pourra souvent être atteint qu'en ajoutant du blé de haute qualité de récoltes précédentes ou de l'étranger et avec un apport supplémentaire de gluten. Les processus de panification devront aussi être adaptés, p. ex. pour tenir compte de la modification de l'activité enzymatique des farines ;

#### — Coûts de revient nettement plus élevés pour les moulins

La disponibilité limitée et la qualité moindre des céréales panifiables vont peser fortement sur la structure des coûts des moulins, le principal facteur étant la hausse du prix de la matière première. Le rendement en farine sera néanmoins aussi moins bon que d'habitude en raison du faible poids à l'hectolitre. Les moulins doivent moulinier plus de blé pour obtenir la même quantité de farine ce qui fait encore augmenter les coûts de revient. Enfin, les mélanges de céréales doivent être complétés avec du blé à haute teneur en protéine de récoltes précédentes ou de l'étranger et corrigés en ajoutant du gluten pour compenser la faible qualité de la récolte de cette année. Les prix de tels blés de haute qualité et du gluten ont déjà fortement augmentés. S'ajoute à cela la logistique supplémentaire pour l'acquisition de ces produits (frais de transport et de stockage).

Après la forte baisse de l'année précédente, la surface de céréales panifiables (blé, épeautre, seigle, amidonnier / engrain, méteil) a de nouveau augmenté de 3300 ha en 2021 selon les estimations d'Agristat. Environ 700 ha sont des surfaces de céréales bio. S'élevant à près de 80000 ha, la surface totale de céréales panifiables reste néanmoins la deuxième surface la plus petite des dix dernières années.

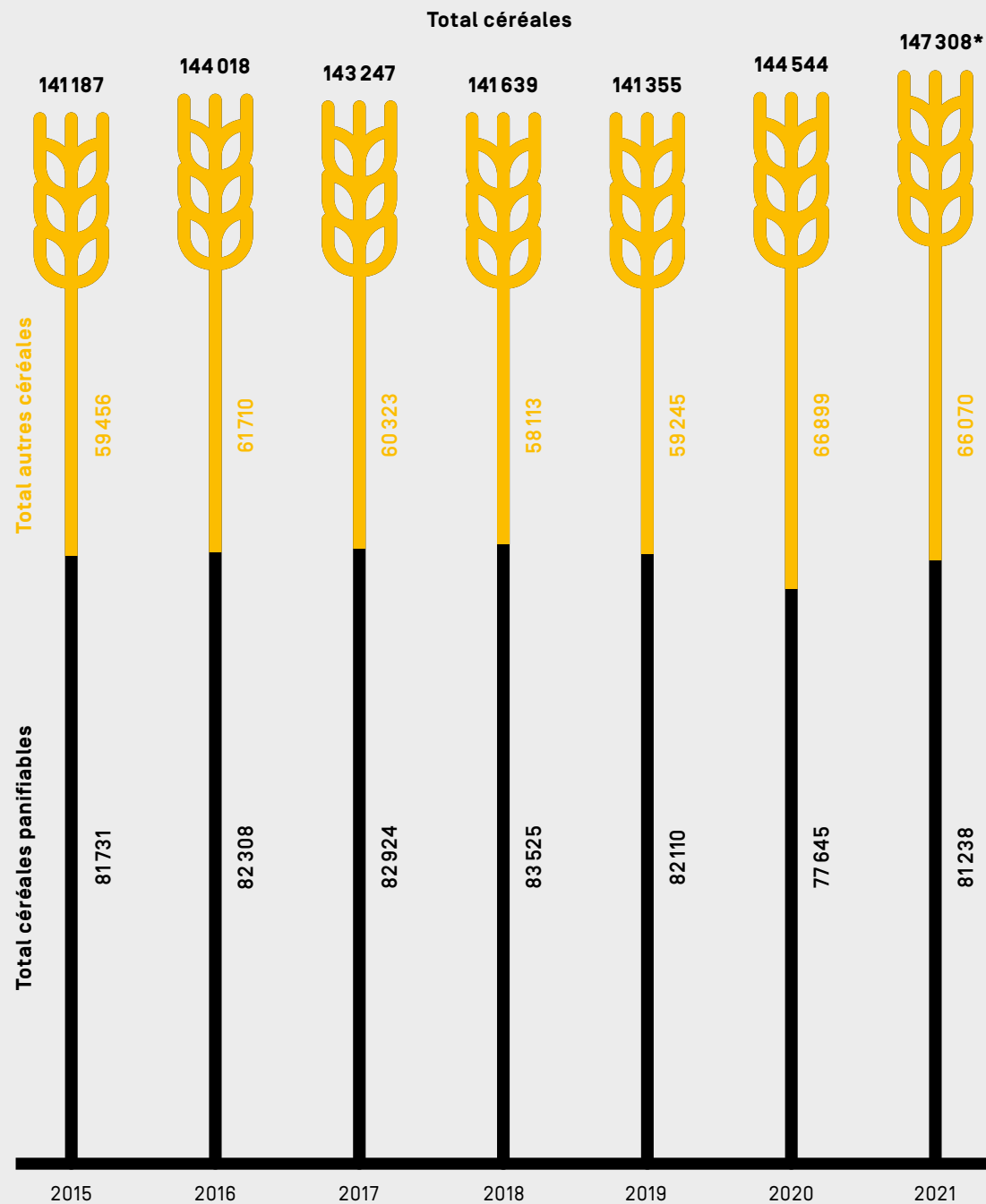
La surface de céréales fourragères 2021 est estimée à 66000 ha et reste donc plus ou moins stable.

## Quantités récoltées en tonnes

|  | 2017           | 2018           | 2019           | 2020           | 2021*          |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Blé Top  | 196 926        | 196 972        | 193 834        | 203 613        | 154 103        |
| Blé I  | 156 950        | 138 346        | 135 955        | 123 515        | 75 526         |
| Blé II   | 56 472         | 44 188         | 55 159         | 54 956         | 51 733         |
| Blé biscuit  | 3 839          | 4 888          | 3 496          | 3 251          | 888            |
| <b>Blé tendre</b>                                  | <b>414 187</b> | <b>384 394</b> | <b>388 444</b> | <b>385 335</b> | <b>282 250</b> |
| Seigle   | 11 325         | 9 654          | 9 300          | 8 998          | 4 023          |
| Epeautre   | 19 196         | 20 450         | 21 350         | 22 368         | 16 894         |
| Anderes Brotgetreide                               | 693            | 1 290          | 1 810          | 1 350          | 913            |
| <b>Total céréales panifiables</b>                  | <b>445 401</b> | <b>415 788</b> | <b>420 904</b> | <b>418 051</b> | <b>304 080</b> |
| <b>Autres céréales à l'alimentation</b>            | <b>3 608</b>   | <b>3 518</b>   | <b>6 143</b>   | <b>8 387</b>   | <b>6 589</b>   |
| Céréales panifiables (déclassées)                  | 22 038         | 22 905         | 22 256         | 20 965         | 0              |
| Céréales panifiables (impropres à la panification) | 13 686         | 10 887         | 6 235          | 13 236         | 98 088         |
| Blé fourrager                                      | 44 613         | 40 625         | 41 991         | 65 693         | 50 864         |
| Orge   | 201 279        | 176 939        | 184 663        | 187 000        | 169 268        |
| Triticale  | 49 933         | 46 029         | 44 808         | 45 400         | 36 588         |
| Avoine   | 8 377          | 6 237          | 5 933          | 5 700          | 4 564          |
| Maïs grain   | 161 133        | 133 741        | 173 515        | 218 380        | 177 000        |
| Méteil de céréales fourragères                     | 1 293          | 1 120          | 1 349          | 1 504          | 645            |
| <b>Total céréales fourragères</b>                  | <b>502 352</b> | <b>438 483</b> | <b>480 750</b> | <b>557 878</b> | <b>532 017</b> |
| Semences de céréales panifiables                   | 15 938         | 15 660         | 15 628         | 16 524         | 14 047         |
| Semences de céréales fourragères                   | 8 060          | 7 519          | 8 470          | 8 470          | 7 525          |
| <b>Total semences</b>                              | <b>23 998</b>  | <b>23 179</b>  | <b>24 098</b>  | <b>24 994</b>  | <b>21 572</b>  |

\* provisoire

## Superficie cultivée en céréales en hectares



\*provisoire

### Europe

L'UE s'attend à une récolte de blé tendre de 124,3 millions de tonnes en 2021. Cette quantité équivaut à une forte baisse par rapport à l'année précédente et se situe dans la fourchette inférieure de la moyenne pluriannuelle (état à la mi-septembre).

Pour l'Allemagne, l'association des coopératives allemandes Raiffeisenverband estime la récolte de blé à près de 23,4 millions de tonnes, soit plus ou moins le même niveau que les années précédentes (état à la mi-août).

### Monde

Dans son rapport sur le marché des céréales de la fin août 2021, le Conseil international des céréales (CIC) estime la récolte mondiale de blé à 773 millions de tonnes, ce qui équivaudrait à une hausse de 12 millions de tonnes par rapport à l'année précédente et dépasserait l'année record 2018.

Le CIC estime les besoins mondiaux en blé à 770 millions de tonnes pour l'année céréalière 2020/2021. Le rendement attendu couvre donc les besoins annuels et les stocks mondiaux de blé augmenteront de trois millions de tonnes si toutes les hypothèses se confirment.

L'été 2021 a été **160 %**

**plus humide que  
la moyenne à long terme.**

**Dans certaines régions, les mois de juin et juillet ont été  
les plus humides depuis le début des mesures.**



# Structures du secteur meunier

# 04



**Structures stables et légère  
baisse de la quantité totale de  
céréales moulues.**

## Suisse

Les entreprises membres de la Fédération des meuniers suisses (FMS) ont transformé au total 464 000 t de céréales panifiables en farines suisses de haute qualité pendant l'exercice écoulé. Cela équivaut à une baisse de près de 3 500 t comparativement à l'année précédente, mais à une augmentation de 8 000 t par rapport à l'année céréalière 2018/2019. La quantité totale moulue, y compris moulins non affiliés à la fédération, est estimée à environ 478 000 t de céréales panifiables, soit une baisse de près de 0,4%. Cette baisse par rapport à l'année précédente s'explique principalement par le fait que les consommateurs n'ont pas constitué de stocks comme au début de la pandémie de coronavirus pendant le premier semestre 2020. Rappelons que cette situation avait provoqué des pics de mouture pour le commerce de détail.

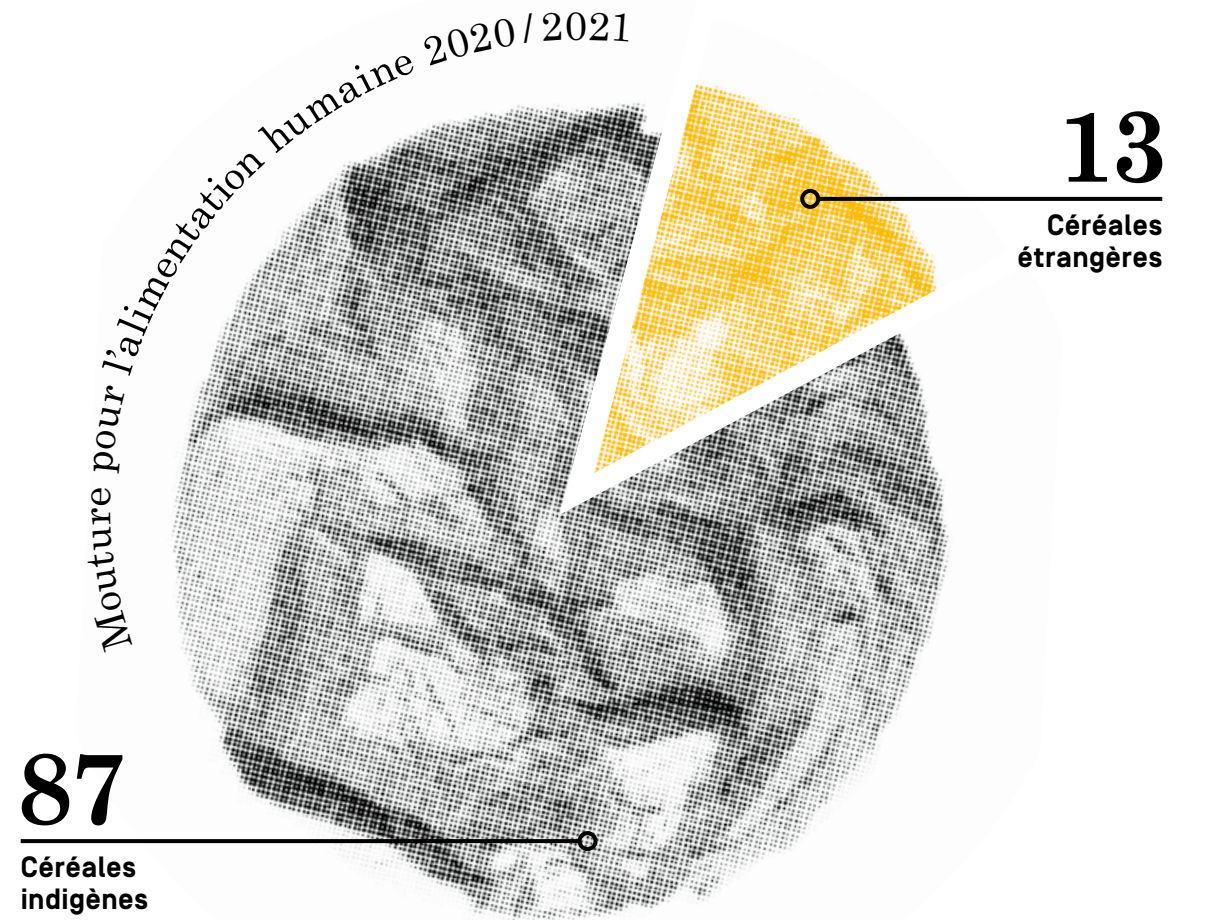
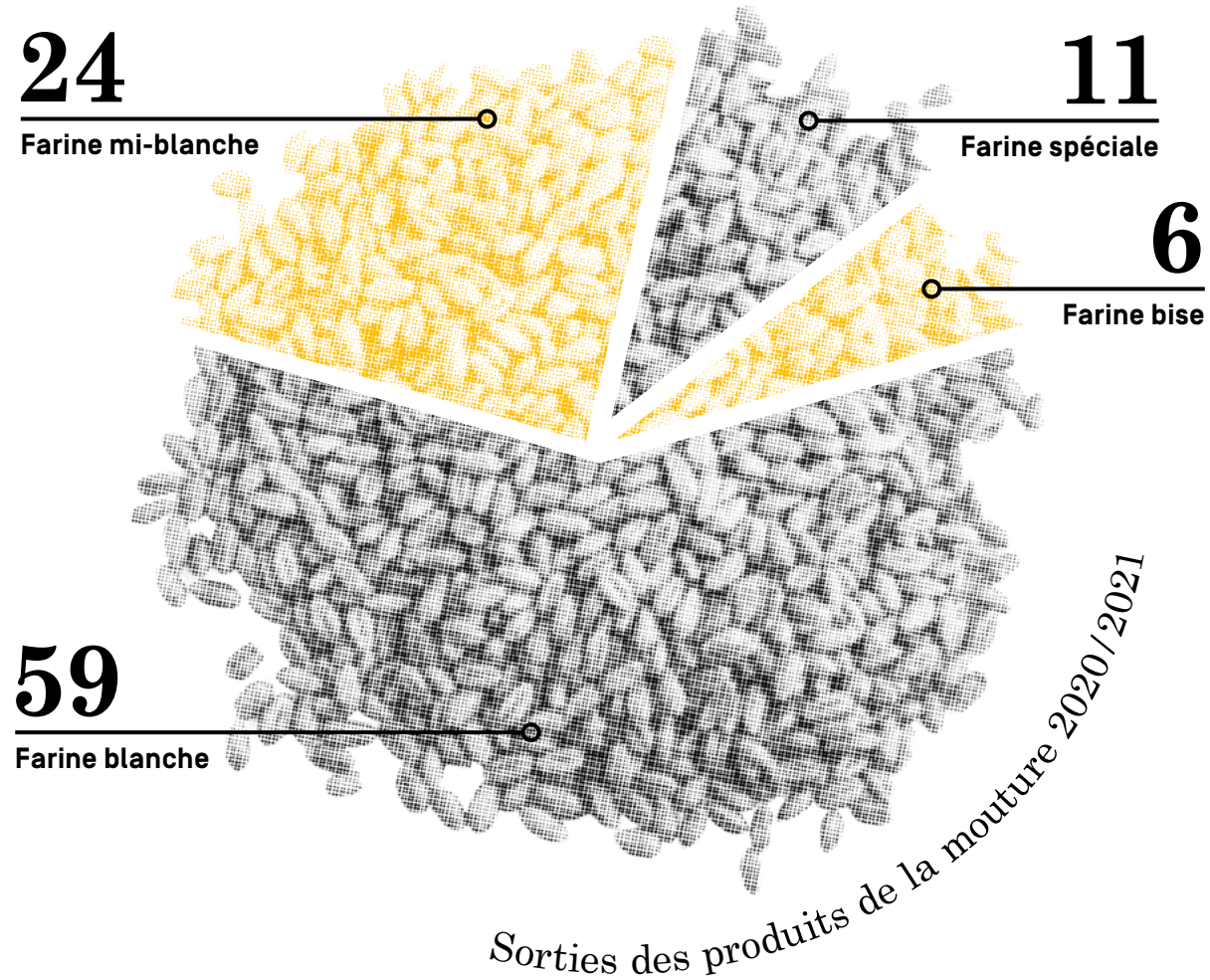
Les céréales moulues en 2020/2021 provenaient pour près de 87% de Suisse et pour environ 13% de l'étranger. La FMS atteint toujours un degré d'organisation d'environ 97% de la quantité moulue.

La production totale de farine des membres de la FMS s'est élevée à environ 367 325 t en 2020/2021. Le produit principal en termes de quantité reste la farine blanche avec une part de près de 60% de la quantité totale moulue. Elle est suivie par la farine mi-blanche dont la part atteint 24% de la quantité totale moulue. Avec les quantités des non-membres, la production totale de farine devrait dépasser légèrement 378 000 t.

Le secteur meunier n'a pas été touché par d'importantes restructurations pendant l'exercice écoulé. Deux moulins ne figurent plus sur la liste des membres individuels en raison de consolidations au sein de l'entreprise, mais les structures de la mouture sont restées inchangées. La triste exception est la destruction totale par un incendie du Mulino Maroggia le 23 novembre 2020.

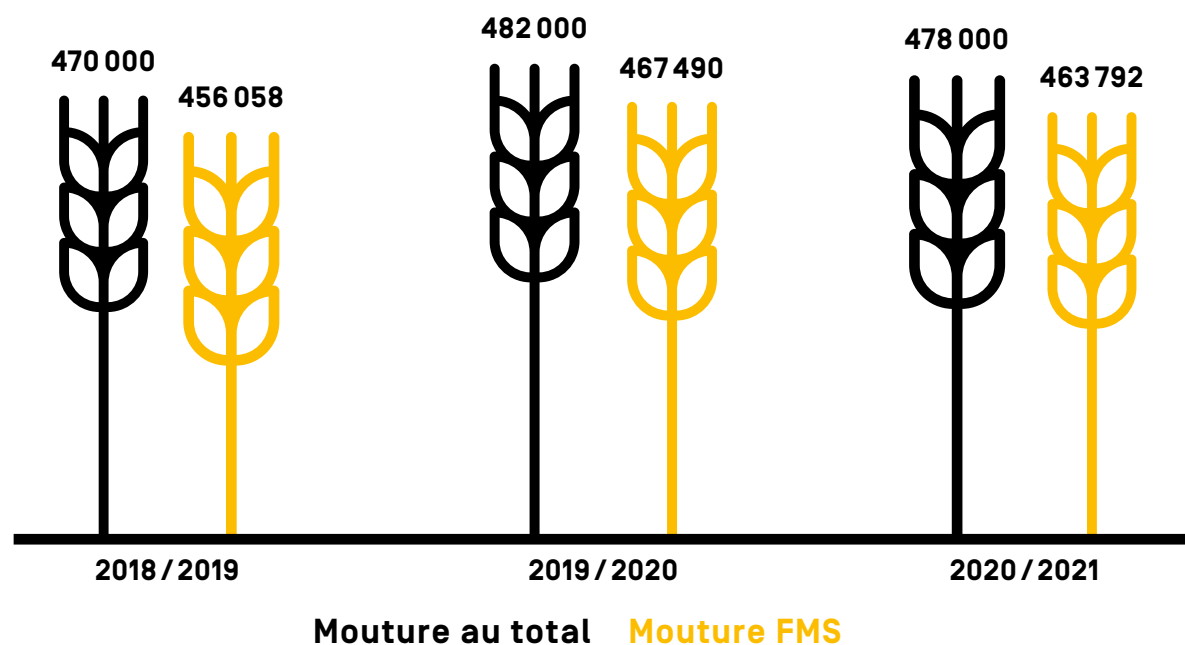
La pression économique reste élevée sur le secteur meunier. Cela se reflète dans la forte concentration des quantités moulues sur quelques grands moulins. Les quatre plus grands moulins ont moulu environ 77% de la quantité totale en Suisse et les sept plus grandes entreprises ont moulu 90,8% des céréales.

### Mouture et débit Blé tendre en pourcentage



## Évolution au niveau de la mouture

Quote-part de la FMS en tonnes



### Europe

Les 3800 moulins européens au total (y c. petites entreprises <500t/année) emploient 45000 collaborateurs et transforment 47 millions de tonnes de céréales panifiables en environ 35 millions de tonnes de farine par année. Les structures divergent fortement d'un pays à l'autre. Si l'Allemagne, la France et l'Italie pré-

sentent des structures similaires à celles de la Suisse avec quelques grands à très grands moulins et beaucoup de PME, la consolidation est déjà bien plus avancée dans d'autres pays. La restructuration atteint 3% par année, ce qui équivaut à la fermeture de plus de 700 moulins ces dix dernières années.

## Moulins membres

par catégories de taille

| Catégories<br>Céréales en t | Nombre<br>d'entreprises |           | Céréales<br>moulées en t |           | Quote-part /<br>Catégorie |           |
|-----------------------------|-------------------------|-----------|--------------------------|-----------|---------------------------|-----------|
|                             | 2010/2011               | 2020/2021 | 2010/2011                | 2020/2021 | 2010/2011                 | 2020/2021 |
| - 500 *                     | 20                      | 9         | 1086                     | 1640      | 0,2                       | 0,4       |
| 501 - 1000                  | 9                       | 10        | 6690                     | 7386      | 1,4                       | 1,6       |
| 1001 - 2000                 | 6                       | 5         | 9426                     | 7186      | 2,0                       | 1,5       |
| 2001 - 3000                 | 7                       | 4         | 16544                    | 10432     | 3,5                       | 2,2       |
| 3001 - 4000                 | 3                       | 2         | 10195                    | 6320      | 2,1                       | 1,4       |
| 4001 - 5000                 | 2                       | 1         | 8909                     | 4844      | 1,9                       | 1,0       |
| 5001 - 6000                 | 3                       | 1         | 16652                    | 5115      | 3,5                       | 1,1       |
| 6001 - 7000                 | 0                       | 0         | 0                        | 0         | 0                         | 0         |
| 7001 - 10000                | 0                       | 0         | 0                        | 0         | 0                         | 0         |
| 10001 - 12000               | 0                       | 0         | 0                        | 0         | 0                         | 0         |
| 12001 - 30000               | 4                       | 3         | 83355                    | 62101     | 17,5                      | 13,4      |
| 30001 -                     | 4                       | 4         | 322521                   | 358768    | 67,8                      | 77,4      |

|  |    |    |        |        |       |       |
|--|----|----|--------|--------|-------|-------|
|  | 58 | 39 | 475378 | 463792 | 100,0 | 100,0 |
|--|----|----|--------|--------|-------|-------|

# Conditions cadres politiques

# 05



Une année sous le signe  
du débat sur les produits phyto-  
sanitaires et du Covid-19.

Représentant classique du premier échelon de transformation, le secteur meunier se trouve entre ses fournisseurs (producteurs de céréales) et ses acheteurs (boulangeries artisanales et industrie alimentaire). Vu cette position charnière, la politique agricole est aussi importante pour notre branche que la politique économique (y compris conditions cadres pour les entreprises de l'industrie alimentaire).

### Stratégie 2021 à 2025 de la FMS

Dans le cadre de ses tâches statutaires, le comité a fixé les axes d'action stratégiques de la FMS pour les années 2021 à 2025. Lors de trois séances au total, il a procédé à un état de lieux, défini des sujets prioritaires possibles, examiné l'influence de facteurs externes, réalisé une analyse SWOT du secteur de la meunerie et de son poids dans la filière des céréales panifiables, effectué une autre analyse SWOT sur la position de la FMS en tant qu'organisation et délimité les tâches de la fédération de celles des entreprises. Le comité a ensuite défini la stratégie 2021 à 2025 sur cette base. La stratégie a été transmise aux membres en automne 2020 et constituera le fil conducteur des activités de la fédération à l'avenir.

### Covid-19

La pandémie de coronavirus a de nouveau été le sujet de préoccupation principal pendant l'exercice écoulé. Elle a provoqué divers bouleversements sur les marchés. La demande dans le secteur «horeca» s'est en partie effondrée, alors que la demande dans le commerce de détail a véritablement explosé. Cette situation entièrement nouvelle a exigé beaucoup de souplesse et d'engagement de la part de tout le secteur alimentaire à partir du printemps 2020. Notons que notre secteur ne fait heureusement pas partie des grands perdants de la pandémie.

Un travail exceptionnel et fiable de la part des fédérations était nécessaire pour permettre aux membres de se concentrer sur les défis qui se posaient à leurs entreprises. La FMS a réussi à défendre ses revendications au niveau politique. Par le biais de l'organisation faitière de l'industrie alimentaire suisse, la Fédéra-

tion des industries alimentaires suisses (fial), nous étions intégrés dans les cellules de crise de la Confédération et nous avons pu obtenir divers succès en commun. Nous avons ainsi réussi à ouvrir les «green lanes» à la frontière pour les matières premières et les denrées alimentaires dans un premier temps et aussi pour le matériel d'emballage et les pièces de rechange destinés au secteur alimentaire dans un deuxième temps. Pour la première fois, toutes les entreprises membres de la FMS ont été reconnus comme faisant partie de l'infrastructure d'importance nationale. Cela aurait notamment apporté de grandes facilités en cas de confinement strict avec couvre-feu pour les collaborateurs de nos entreprises membres.

### Situation de l'approvisionnement

Une fois de plus et pour la quatrième fois de suite, la quantité de céréales panifiables de l'année de récolte 2020 a dépassé la demande. Des mesures de désengorgement du marché ont donc de nouveau été nécessaires pendant l'exercice écoulé: la Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC) a déclassé 20 965 t de blé panifiable en blé fourrager. La FMS a aussi demandé à ses membres de faire preuve de retenue pour l'importation de blé panifiable étranger dans le cadre du contingent n° 27 afin de ne pas compromettre la culture indigène à cause d'opportunités à court terme. Au total, seules environ 38 241 t des 70 000 t autorisées dans le cadre du contingent ont été importées pendant l'année civile 2020. 31 759 t n'ont donc pas été importées et ont été remplacées par des céréales panifiables indigènes. Ensemble, la FSPC et la FMS ont désengorgé le marché suisse à hauteur de plus de 50 000 t de blé panifiable avec ces mesures.

Selon les estimations actuelles de récolte de swiss granum, la tendance aux grandes récoltes va s'infléchir avec la récolte 2021. Swiss granum estime la récolte à environ 304 000 t de céréales panifiables (état en octobre 2021). S'ajoutent à cela le blé de zone ainsi que les importations dans le cadre du contingent d'importation n° 27.

# 59 %

## de la farine produite est de la farine blanche.

### Prix indicatifs

Les organes de swiss granum fixent les prix indicatifs au sens de l'art. 8a de la Loi sur l'agriculture. Au début juillet, les partenaires du marché essaient de s'accorder sur des prix indicatifs pour la récolte à venir. Un accord a de nouveau pu être trouvé cette année. Avec cette décision en faveur de la stabilité des prix indigènes, les meuniers suisses contribuent au renforcement et à la sauvegarde de la culture de céréales panifiables en Suisse et aident à maintenir la motivation des producteurs à l'avenir. Les prix des céréales convertis en francs suisses se sont légèrement repris dans l'UE à la fin de l'exercice écoulé. Si la différence entre les prix en Suisse et à l'étranger a ainsi diminué, elle perdure néanmoins.

Le prix indicatif de l'épeautre a été relevé de CHF 2.– par rapport à l'année précédente et fixé à CHF 58.–. Les autres prix indicatifs sont restés inchangés pour la récolte 2021 :

|         |          |              |          |
|---------|----------|--------------|----------|
| Top:    | CHF 52.– | Blé biscuit: | CHF 49.– |
| Blé I:  | CHF 50.– | Seigle:      | CHF 40.– |
| Blé II: | CHF 49.– | Épeautre:    | CHF 58.– |

### Politique agricole 22+

Le développement de la politique agricole à partir de 2022 (PA22+) a été discuté intensivement pendant l'exercice écoulé. Rappelons que le Conseil fédéral avait adopté le message le 12 février 2020. Avec ce projet, il souhaitait répondre à la sensibilisation accrue de la population à l'écologie et la réduction de l'empreinte écologique était donc l'élément central de la réforme qui aurait dû entrer en vigueur en 2022. Lors de la présentation du message, le conseiller fédéral Guy Parmelin a estimé que la PA22+ visait une agriculture créatrice de valeur ajoutée et ménageant l'environnement. Le message sur la PA22+ contenait également un train de mesures comme alternative à l'initiative sur l'eau potable. Enfin, les enveloppes financières agricoles 2022 à 2025 devaient être maintenues au niveau actuel.

Après de nombreux retards des auditions et des débats tant dans les commissions qu'au parlement, le Conseil des États n'a finalement traité la PA22+ qu'en décembre 2020. Il a suivi la proposition de la commission consultative et a décidé de suspendre l'examen des actes législatifs du projet. Il a aussi adopté un postulat de la commission demandant un nouveau rapport sur l'orientation future de la politique agricole d'ici au plus tard 2022. Les aspects suivants doivent notamment y être approfondis :

- Mesures pour maintenir le degré d'auto-suffisance;
- Élargissement de la politique agricole vers une politique globale d'alimentation saine et de production durable de denrées alimentaires;
- Fermeture autant que possible des cycles de toutes les substances nutritives le long de toute la filière, y compris consommation;
- Réduction de la complexité et concentration sur des instruments politiques particulièrement efficaces; réduction de la charge administrative pour l'agriculture et réduction de l'administration auprès de la Confédération et des cantons;
- Création de conditions cadres accordant une liberté d'entreprise maximale et offrant des perspectives d'avenir au secteur agro-alimentaire;
- Réduction des distorsions de concurrence entre la production indigène et les importations en raison de dispositions légales différentes, en tenant compte des engagements internationaux.

L'objet a été traité au Conseil national au début 2021. Celui-ci a définitivement confirmé la suspension des travaux pendant la session de printemps. Seuls les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2022 à 2025 ont été adoptés.

La FMS a salué les nombreux éléments positifs de la PA22+. Le projet aurait été un pas dans la bonne direction, notamment pour répondre aux initiatives extrêmes sur les produits phytosanitaires soumises au peuple en juin 2021. L'écologisation prévue de l'agriculture correspond apparemment à une attente de la population suisse et devra de toute façon être prise en compte dans la future politique agricole. Quant aux éléments négatifs de la PA22+, la FMS estimait qu'ils pourraient être éliminés dans le débat parlementaire.

La FMS s'est par conséquent positionnée contre la suspension auprès du parlement, mais aussi des médias, tout en soulignant que le degré d'autosuffisance de la Suisse ne devait pas baisser encore plus en raison d'exigences écologiques. Premièrement, parce que les importations de substitution polluent plus l'environnement que la production en Suisse, ce qui est donc contreproductif en fin de compte ; et deuxièmement parce qu'un approvisionnement stable en denrées alimentaires est essentiel en temps de crise pour notre pays comme

l'a bien montré la pandémie de coronavirus. Outre la production agricole, un premier échelon de transformation sain, transformant les matières premières agricoles dans le pays est aussi nécessaire pour assurer l'approvisionnement. Par conséquent, la FMS soutenait certes l'entrée en matière sur le projet, mais aussi un positionnement clair du parlement envers les autorités exécutantes afin que la production actuelle soit maintenue avec la nouvelle PA22+. La Suisse doit concilier les exigences écologiques avec une autosuffisance robuste, ce qui nous paraît tout à fait possible. Cela nécessitera éventuellement un ajustement de l'allocation des moyens à disposition à l'échelon des ordonnances ou une augmentation des moyens pour certains instruments. La culture de céréales panifiables est un élément central de la sécurité alimentaire. Les surfaces actuelles de céréales panifiables ont une importance stratégique directe en cas de crise, mais aussi indirecte dans le cadre de l'assolement. En raison de la pression des importations, le niveau des prix se situe déjà aujourd'hui à la limite de la rentabilité. Il faut éviter toute pression supplémentaire sur les prix à cause de la politique agricole ou d'une réduction des droits de douane. Un changement structurel menace sinon.

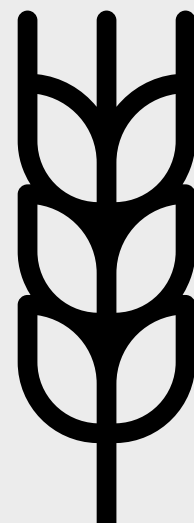
### Initiatives sur l'eau potable et contre les pesticides

Les deux initiatives extrêmes sur la protection phytosanitaire «Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique» (initiative sur l'eau potable) et «Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse» (initiative contre les pesticides) ont été soumises au peuple à la fin de l'exercice écoulé, plus précisément le 13 juin 2021. Les deux initiatives poursuivaient le même objectif: elles souhaitaient limiter drastiquement l'utilisation d'importants moyens de production (produits phytosanitaires, biocides et antibiotiques). L'initiative contre les pesticides entendait, de plus, interdire l'importation de denrées alimentaires fabriquées avec des pesticides. L'adoption des initiatives aurait compromis l'approvisionnement de la population suisse avec des denrées alimentaires abordables et de haute qualité. Selon les calculs de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), il faut s'attendre à une baisse des rendements de jusqu'à 40% sans produits phytosanitaires. L'industrie de transformation aurait aussi été directement touchée puisque certains détergents (biocides) n'auraient par exemple plus pu être utilisés.

---

**La FMS a soutenu l'entrée en matière sur la PA22+, mais a demandé des ajustements.**

---



> 30 %

**de moins de céréales  
panifiables aptes  
à la panification ont été  
récoltées en 2021**

par rapport à l'année précédente.

Le secteur de la meunerie n'était pas dans la ligne de mire des deux initiatives, car la production de céréales panifiables et les moulins utilisent déjà aujourd'hui moins de pesticides que d'autres secteurs. De plus, les programmes et les efforts de réduction se poursuivent. La filière des céréales aurait néanmoins été touchée négativement par la baisse de l'offre de matière première ainsi que par l'interdiction de biocides dans l'hygiène des processus industriels et de stockage. L'exigence de l'initiative sur l'eau potable de n'affourager que ce qui pousse sur l'exploitation aurait eu des répercussions particulièrement graves. Près de 385 000 t de sous-produits de la production de denrées alimentaires (dont environ 145 000 t de sous-produits de la meunerie) qui sont affouragées aujourd'hui seraient devenues des déchets du jour au lendemain. Des cycles fermés de manière écologiquement judicieuse aujourd'hui auraient été cassés à cause de fausses incitations dans le système des subventions. Cela n'aurait été ni écologique, ni économique.

Si la FMS comprenait les revendications des initiants concernant la qualité de l'eau potable et la réduction de l'utilisation de pesticide, elle s'est néanmoins opposée aux deux initiatives. Elle les a combattues avec des moyens financiers ainsi que des mesures de communication. Les deux initiatives ont été rejetées à une très large majorité par le peuple ce qui s'explique notamment par la campagne très professionnelle de l'Union suisse des paysans laquelle a provoqué une forte mobilisation de la population rurale.

La FMS a soutenu tant l'initiative parlementaire de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États (CER-E) «Réduire le risque de l'utilisation des pesticides» que la PA22+ qui prévoyait, outre la réduction de l'utilisation des pesticides, également des dispositions contraignantes pour réduire les excédents d'azote et de phosphore.

**La FMS soutient les efforts visant à réduire  
l'utilisation des engrais et des pesticides.**





**97%**

**couverture du marché**



**39**

**moulins membres**

**367 325 t**

**farine produite**

### Norme de rendement pour les importations à des fins techniques

La branche a été informée à la fin mai 2021 que la norme de rendement pour l'importation de blé tendre destiné à la fabrication d'amidon (et à d'autres fins techniques) serait relevée de 55 % à 75 % ou même à 80 %, et ce dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Ce relèvement de la norme de rendement avait déjà fait l'objet d'intenses discussions entre les services fédéraux responsables et la branche entre 2016 et 2018. Le secteur avait rejeté l'adaptation de cette norme appliquée depuis plus de 60 ans, laquelle a permis la fabrication de gluten et d'amidon en Suisse. Après que la norme ait quand même été adaptée le 25 octobre 2018, la FMS avait pu convaincre le DFF grâce à ses arguments fondés que cette adaptation était contraire aux intérêts de la branche. La décision du département a été retirée avant l'entrée en vigueur prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le prix des farines destinées à la production d'amidon en Suisse est délibérément ramené à un niveau compétitif depuis plus de 60 ans. La seule réduction des droits de douane ne suffit pas et c'est la vente des près de 20 % de farines au prix normal dans d'autres canaux qui permet de faire baisser suffisamment le prix de la farine destinée à la production d'amidon pour que les produits finaux puissent s'imposer sur le marché malgré une protection douanière très inégale (l'UE impose un droit de douane vingt fois plus élevé que la Suisse sur l'amidon et le gluten). Le prix des farines techniques est par conséquent nettement inférieur à celui des farines normales. Le prix qu'un fournisseur de la firme Firma Blattmann Schweiz AG peut par exemple offrir si 20 % de la quantité sont écoulés sur le marché normal et au prix normal se laisse calculer avec une simple règle de trois et tous les moulins suisses peuvent être fournisseurs. Blattmann Schweiz AG lance régulièrement de nouveaux appels d'offres ouverts et la structure des fournisseurs change régulièrement. Une distorsion de la concurrence, telle que crainte par certains, est donc impossible dans le secteur de la boulangerie, cet effet étant pris en compte dans l'offre pour les farines techniques et mis à profit par l'acheteur de ces farines techniques. Cela a également été prouvé au gouvernement fédéral par la présentation des factures originales.

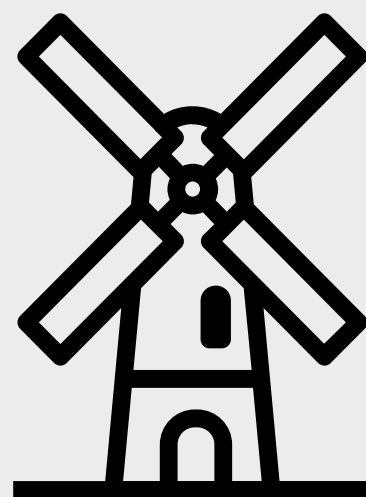
Le relèvement de la norme de rendement signifierait la fin du modèle d'affaires introduit délibérément dans les années 1950 pour permettre la production d'amidon en Suisse. La production d'amidon et de gluten ne serait notamment plus possible en Suisse à cause de la protection douanière inégale entre la Suisse et l'UE et environ 75 postes à temps pleins (ETP), dont 5 places d'apprentissage, disparaîtraient. Les investissements à hauteur de plus de CHF 25 millions que les entreprises et les moulins concernés ont consenti ces dix dernières années, investissements en grande partie non encore amortis, s'avèreraient inutiles. De plus, 10 % de la transformation totale de céréales panifiables disparaîtrait d'un seul coup en Suisse. Ces capacités excédentaires arrivant à court terme sur le marché perturberaient fortement l'équilibre du marché et provoqueraient une guerre des prix entre les moulins suisses. Les généralement grands moulins actifs aujourd'hui dans la mouture technique essaieraient d'utiliser leurs capacités inutilisées d'une autre manière ce qui intensifierait la lutte pour les parts de marché au détriment des petits moulins et de la structure décentralisée de notre branche.

Le fait que cette modification que nous avons réussi à éviter avec succès en 2019 soit quand même mise en œuvre sur la base d'une décision du Conseil fédéral entier, mais sans audition des cercles concernés et sans aucun délai transitoire cette fois, a fortement irrité la branche. La FMS a réagi vivement et a demandé par écrit au Conseil fédéral et lors de divers entretiens avec des représentants du gouvernement fédéral de revenir sur la décision ou, du moins, de fixer un délai transitoire applicable dans la pratique. Cette demande a été acceptée le 30 juin 2021 et la mise en œuvre a été repoussée de trois mois pour procéder à une audition sur la question du délai transitoire. La période de transition a finalement été fixée à la fin de 2022.

---

**La question de la norme de rendement est d'importance systémique. Elle concerne 10 % des quantités moulues totales.**

---



# 463 792 t

## de céréales panifiables

ont été moulues par les membres de la FMS  
au cours de l'exercice écoulé.

### Compensation du prix de la matière première

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la branche garantit, avec un système de compensation de droit privé, que les exportateurs de denrées alimentaires transformées puissent continuer à utiliser des produits céréaliers de base indigènes à des prix concurrentiels après la suppression du mécanisme de compensation étatique (ancienne loi chocolatière). La FMS et la FSPC poursuivent le système éprouvé des contributions à l'exportation sur une base privée et compensent 97,5% de la différence de prix des produits céréaliers de base aux transformateurs.

Les transformateurs exportateurs ont droit au trafic dit de perfectionnement actif, à savoir qu'ils peuvent importer en franchise des produits céréaliers de base et les réexporter après la transformation. Si le prix des produits céréaliers de base indigènes n'était pas réduit à un niveau au moins similaire à celui des matières premières étrangères, ces quantités seraient majoritairement perdues. La compensation ne réduit donc pas le prix des produits exportés, mais assure la vente des matières premières indigènes. Dans le secteur céréalier, cela concerne tout de même 10% de la production de céréales panifiables.

Ce mécanisme privé de compensation est en premier lieu financé par les moyens de l'ancienne loi chocolatière qui ont été transformés en deux nouveaux suppléments pour les céréales et pour le lait le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le supplément pour les céréales est ré-encaissé par la FSPC et utilisé pour la compensation. Les moulins fournisseurs, soit les fournisseurs effectifs de la farine exportée dans les produits transformés, supportent une part fixe de 10% de la différence de prix et les exportateurs 2,5%.

Les exportations de produits de boulangerie de longue conservation se sont effondrées pendant la pandémie de coronavirus (moins 16,6% en valeur en 2020 par rapport à l'année précédente). La FSPC et la FMS ont par conséquent décidé de donner un signal conforme au bon partenariat qui les unit depuis de nombreuses années et de rembourser la différence de prix entière de la matière première (100%) pour les exportations à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les partenaires du secteur céréalier ont souhaité exprimer ainsi leur espoir que la crise du coronavirus se calme rapidement que les exportations se reprennent vite. Afin de donner une sécurité juridique et de planification suffisante aux exportateurs, cette compensation complète a été fixée pour deux années civiles (1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022).

Le recul des exportations de produits de boulangerie de longue conservation a pu être compensé par des ventes supplémentaires dues à la pandémie dans d'autres canaux (surtout pâtes prêtes à l'emploi). Au total, les exportations de produits céréaliers de base ont même augmenté de 5,5% en 2020 par rapport à l'année précédente. CHF 18.88 millions (année précédente: CHF 17.65 millions) ont été versés au total aux exportateurs en 2020. En quantités, cela équivaut à 38 956t de produits céréaliers de base (année précédente: 36 950t) et à un soutien moyen de CHF 48.45 pour 100kg de farine (année précédente: CHF 47.75).

#### Importations de produits de boulangerie

L'augmentation continue des importations de produits de boulangerie pose un grand problème à la branche. Les céréales panifiables bénéficient toujours d'une protection douanière relativement élevée, notamment pour assurer l'approvisionnement. Pour les produits finis, y compris produits surgelés et pâtons, le droit de douane est en revanche nettement plus bas en raison de accords bilatéraux avec l'UE. Les importations de produits finis surgelés ont ainsi augmenté massivement ces dernières années. Dans le bulletin du marché pour l'année céréalière 2017/2018, l'OFAG notait déjà que les importations de pain avaient fortement augmenté. Selon l'OFAG, elles ont été multipliées par quatre au cours des dix dernières années et ce sans que les consommateurs en soient conscients. En effet, les résultats des études du marché de l'association Pain suisse montrent que les consommateurs pensent que 90% du pain qu'ils consomment sont fabriqués en Suisse.

Dans ce contexte, cinq initiatives parlementaires portant sur la déclaration de la provenance et du lieu de transformation du pain et des produits de boulangerie ont été déposées pendant une seule session. Elles étaient néanmoins peu abouties, raison pour laquelle la FMS a décidé de prendre les choses en main. Nous avons réussi à élaborer une proposition commune soutenue par toute la branche, des producteurs de céréales jusqu'aux boulangers.

Cette proposition de la branche a pu être placée avec succès dans le processus parlementaire. La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États (CSEC-E) a repris la proposition et a déposé à l'unanimité une propre motion (n°20.3910). La motion charge le Conseil fédéral de mettre en place une réglementation pour que le pays de production du pain et des produits de boulangerie vendus en vrac soit indiqué par écrit. Cette information ne doit pas seulement être donnée pour le pain vendu directement, mais aussi pour le pain transformé, notamment p. ex. en sandwichs. Comme c'est déjà le cas aujourd'hui pour la vente en vrac de viande, la nouvelle déclaration pour le pain doit aussi s'appliquer dans les hôtels, les restaurants, etc.

Grâce à un intensif travail de persuasion sous l'égide de la FMS, la branche a non seulement réussi à rallier l'office fédéral et le département responsables mais aussi la majorité des deux chambres du parlement à sa proposition. Les travaux pour la mise en œuvre de la motion à l'échelon des ordonnances sont actuellement en cours.



### Analyses de laboratoire pour les céréales et la farine

Le laboratoire de Richemont a été fermé à la fin octobre 2020. Depuis sa fondation en 1945, il faisait partie de l'école professionnelle de Richemont et il a fourni de précieuses prestations de service à la branche pendant toutes ces années, notamment des analyses de céréales et de farine pour de nombreux membres de la FMS.

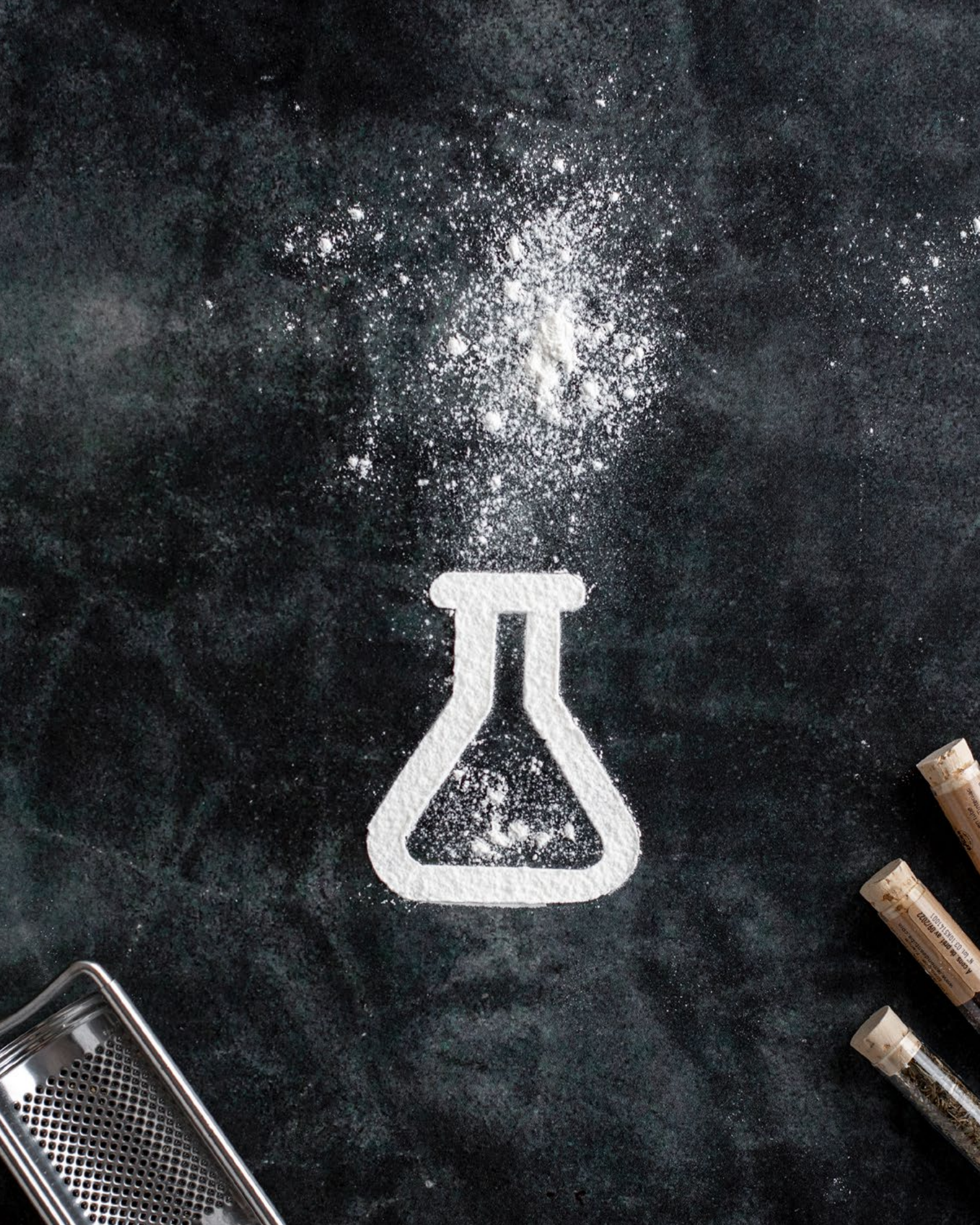
La perte de ce laboratoire riche en tradition et reconnu au sein de la branche a suscité des incertitudes. Si les grands moulins possèdent de propres laboratoires et peuvent ainsi réaliser les analyses eux-mêmes, les petits moulins et les moulins de taille moyenne ont notamment été touchés directement et négativement par cette fermeture.

La FMS a recensé les besoins en matière d'analyses de laboratoire auprès des membres pour étudier une solution commune. Les retours d'information ont été consolidés, diverses possibilités ont été évaluées et, sur la base des quantités annoncées par tous les membres ayant répondu, des offres ont été demandées. En fin de compte, une seule entreprise s'est avérée capable et disposée à fournir les prestations pour les quantités annoncées. Une offre largement basée sur l'ancien système de Richemont a pu être négociée avec cette entreprise.

### Commerce extérieur

Les travaux de l'OMC sont restés au point mort depuis le manque de résultats de la 11<sup>e</sup> Conférence ministérielle ordinaire de l'OMC en décembre 2017 à Buenos Aires. La 12<sup>e</sup> Conférence ministérielle était initialement prévue en 2020 (du 8 au 11 juin 2020 à Astana au Kazakhstan). Comme tant d'autres conférences, elle a été repoussée à cause de la pandémie de coronavirus et devrait se dérouler du 30 novembre au 3 décembre 2021 à Genève.

Ensemble avec les pays de l'AELE, la Suisse a bouclé les négociations sur l'accord de libre-échange avec les pays du Mercosur (Brésil, Argentine, Paraguay et Uruguay) en été 2019. L'accord n'a néanmoins toujours pas été signé.



Le référendum contre l'accord de libre-échange avec l'Indonésie a été rejeté le 7 mars 2021 par le peuple. 51,6% des citoyennes et des citoyens ont voté en faveur de l'accord. Ce dernier n'était pas encore entré en vigueur à la fin de l'exercice écoulé.

La Suisse dispose actuellement d'un réseau de près de 35 accords bilatéraux de libre-échange. L'accord avec l'Équateur (1<sup>er</sup> novembre 2020) et l'accord bilatéral avec le Royaume-Uni (1<sup>er</sup> janvier 2021) sont entrés en vigueur pendant l'exercice écoulé. Ce dernier accord règle les rapports entre la Suisse et le Royaume-Uni après le Brexit. Aucun nouvel accord n'est entré en vigueur, ni n'a été signé pendant l'exercice écoulé. Outre l'accord non encore signé avec le Mercosur, sept autres accords de libre-échange sont actuellement négociés (Union douanière Russie-Belarus-Kazakhstan, Algérie, Moldavie, Thaïlande, Inde, Vietnam et Malaisie).

### Droit alimentaire

La plus grande révision législative depuis l'introduction du nouveau droit alimentaire en 2017 appelée «Stretto III» est entrée en vigueur le premier jour de l'exercice écoulé, soit le 1<sup>er</sup> juillet 2020. Elle apporte une harmonisation avec la législation de l'UE, des précisions sur le droit alimentaire entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2017 ainsi que de nouvelles «solutions suisses» (p.ex. concernant les valeurs maximales de vitamines et de substances minérales).

Le secteur céréalier attendait depuis longtemps une réglementation des traces d'OGM de l'UE. Rappelons que le recours au génie génétique et l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés dans les denrées alimentaires sont soumis à autorisation dans l'UE. Un éventuel risque pour la santé est examiné en détail dans le cadre de la procédure d'autorisation pour les denrées alimentaires, comme cela est aussi le cas en Suisse. Une évaluation supplémentaire par l'OSAV des risques des traces d'OGM autorisés dans l'UE ne sera par conséquent plus nécessaire à l'avenir. Ces traces peuvent être tolérées dans les denrées alimentaires en Suisse (art. 6, al. 1, let. c, ch. 2 de l'Ordonnance du DFI sur les organismes génétiquement modifiés; RS 817.022.51), à savoir que les traces d'un OGM autorisé dans l'UE dans une livraison de céréales ne provoqueront plus obligatoirement le renvoi ou l'élimination de toute la livraison. Les critères servant à l'examen du risque environnemental n'étant pas exactement les mêmes dans l'UE et en Suisse, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) continuera de donner son accord pour le matériel capable de se reproduire.

La liste des résidus autorisés de pesticides a aussi été adaptée au droit de l'UE. Dorénavant, la liste des valeurs maximales n'est plus publiée dans le Recueil officiel, mais sur le site internet de l'OSAV. Le statut sur la liste de l'UE indiqué sera valable. Les valeurs maximales maintenues en raison des homologations différentes en Suisse et dans l'UE sont exclues de cette harmonisation pour permettre l'emploi des produits concernés. Les exceptions sont mises en exergue dans la liste.

## La nouvelle réglementation relative aux traces d'OGM autorisés dans l'UE permet d'éviter la destruction de lots entiers de céréales panifiables et donc le gaspillage alimentaire.

### Oxyde d'éthylène dans les graines de sésame d'Inde

En automne 2020, le Rapid Alert System for Food and Feed (RASFF) de l'UE a lancé divers avertissements concernant des teneurs trop élevées d'oxyde d'éthylène dans des graines de sésame d'Inde. L'oxyde d'éthylène est un cancérigène génotoxique interdit comme substance active dans les produits phytosanitaires tant dans l'UE qu'en Suisse. Les teneurs maximales de résidus définies ont en partie été massivement dépassées.

L'OSAV a publié le 30 octobre 2020 une directive sur la gestion des parties contaminées à l'attention des autorités d'exécution. Cette directive fixe les mesures à prendre pour l'importation, le stockage et la transformation. Les graines de sésame et les farines encore en stock étaient particulièrement problématiques. Elles ne pouvaient plus être transformées si elles étaient contaminées. Une reprise ou un rappel de produits finaux transformés n'était néanmoins nécessaire qu'en cas de dépassement d'au moins 0.05 mg/kg d'oxyde d'éthylène rapporté au produit fini. L'effet de dilution (le sésame n'est souvent utilisé qu'en petite quantité) a ainsi souvent évité un rappel de produits finis déjà transformés et livrés. Cet effet n'a néanmoins guère fonctionné pour les moulins et ils ont été fortement touchés.

### Swissness

La réglementation Swissness a créé des obstacles importants pour la mise en avant de la Swissness par les fabricants de denrées alimentaires ainsi que des exigences accrues envers le contrôle interne. Après la suppression de l'exception de qualité pour le blé à haute teneur en protéine à la fin 2019 et l'expiration du délai transitoire à la fin 2020, cette complexité pour la farine est uniquement atténuée par l'avis de droit commandé par la FMS lequel clarifie diverses questions concernant le calcul. Il clarifie notamment le fait qu'un moulin peut se baser sur les valeurs moyennes du flux total de marchandise par espèce de céréale (à savoir pour le blé tendre, l'épeautre et le seigle) de l'année précédente pour déterminer la part de Swissness d'une farine.

### Marketing générique pour le pain suisse

Le marketing générique pour le pain suisse est assuré par l'association Pain suisse. Cette dernière regroupe les trois échelons de la filière, soit les producteurs de céréales, les moulins et le deuxième échelon de transformation, y compris commerce de détail. Chaque échelon finance un tiers des fonds propres.

Le budget de l'association Pain suisse s'élève à près de CHF 720 000.– pour 2021, dont environ la moitié sont des fonds propres (CHF 360 000.–). Ce montant est doublé par la Confédération. La FMS finance sa contribution annuelle de CHF 120 000.– par une cotisation des transformateurs de 3,8ct pour 100 kg de céréales. Cette cotisation est encaissée par swiss granum.

---

**La valeur ajoutée du pain suisse est mise en avant grâce à un marketing générique actif.**

---

# 06

## Informations sur la FMS

### Informations principales et actuelles sur la fédération

#### Nombre de membres

Le nombre de membres a diminué de deux moulins au cours de la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021. Ils ne sont plus répertoriés comme membres individuels en raison de consolidations au sein de la société. Les structures de la mouture sont néanmoins restées inchangées. La FMS compte actuellement 39 membres.

Avec une quantité totale de céréales transformées d'environ 478 000 t, les moulins affiliés à la FMS couvraient une part de marché de 97 % par rapport aux près de 463 792 t de céréales transformées en Suisse pendant l'année céréalière 2020/2021.

#### Membres au 1<sup>er</sup> juillet 2020

5 fédérations régionales avec au total 32 moulins et 9 membres individuels

#### Membres au 1<sup>er</sup> juillet 2021

5 fédérations régionales avec au total 29 moulins et 10 membres individuels

#### Assemblée des délégués

Les cinq associations membres, soit 120 voix sur un total de 123 voix de délégués, étaient représentées à l'assemblée ordinaire des délégués du 17 novembre 2020, qui s'est tenue sans la présence physique des délégués au siège à Berne en raison des mesures prises pour lutter contre la pandémie de Covid-19.

## ORGANES

#### Comité (élu jusqu'à l'AD 2021)

##### Président:

Thomas Helbling, Berne

##### Vize-président:

Marc Müller, Goldach/Granges-Marnand  
(Groupe Minoteries)

##### Membres:

Diego Della Cà, Burgholz (MGB)  
Peter Grossenbacher, Ostermundigen  
(Stadtmühle Schenk AG)  
Willi M. Grüniger, Flums (MGRG)  
Dominic Meyerhans, Weinfelden  
(Meyerhans Mühlen AG)  
Romeo Sciaranetti, Zürich (Swissmill)  
Martin Stern, Romont (URM)  
Guido Wicki, Schöpfheim (VMH)

##### Suppléants:

Urs Brunner, Oberembrach (VMH)  
Laurent Bapst, Payerne (URM)  
Jürg Reinhard, Mühle Walther AG (MGB)  
David Stricker, Grabs (MGRG)

Une assemblée des délégués, quatre séances ordinaires du comité ainsi que diverses séances des commissions et discussions de délégations ont eu lieu pendant l'exercice 2020/2021 (1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021).

#### Secrétariat

##### Directeur:

Dr. Lorenz Hirt, avocat, Berne

##### Adresse:

Fédération des meuniers suisses (FMS)  
Thunstrasse 82  
Case postale 1009  
3000 Berne 6

Tél.: 031 351 38 82

Fax: 031 351 00 65

Courriel: info@thunstrasse82.ch

Internet: www.dsm-fms.ch



## Affiliations et collaborations de la FMS avec d'autres organisations

### swiss granum

La FMS est membre de l'interprofession swiss granum. Cette dernière joue un rôle important comme plate-forme de discussion de la branche et représente les intérêts du secteur des céréales, des oléagineux et des protéagineux envers les autorités ainsi que les organisations et institutions publiques et privées. Les revendications des diverses organisations membres d'une interprofession ne se recoupent évidemment pas toujours et les positions divergentes font l'objet de discussions dures et controversées. Malgré cela, swiss granum réussit à trouver une position commune de toute la filière indigène pour la plupart des points et dossiers importants.

### Fédération des Industries Alimentaires Suisses (fial)

En tant qu'organisation faîtière de l'industrie de transformation suisse, la Fédération des Industries Alimentaires Suisses (fial) représente au total 12 organisations sectorielles du premier et du deuxième échelon de transformation, dont la FMS. Dans cette organisation aussi, les différentes fédérations défendent des positions divergentes sur certains sujets. Les positions divergent notamment parfois aussi entre les entreprises du premier et du deuxième échelon de transformation.

### Association suisse des patrons boulangers-confiseurs (SBC)

La FMS entretient une excellente collaboration avec l'Association suisse des patrons boulangers-confiseurs (SBC). De nombreux sujets concernaient de nouveau toute la filière céréalière pendant l'exercice écoulé. Pour la défense des intérêts au niveau politique notamment, le regroupement des forces est indispensable aujourd'hui. Outre les rencontres annuelles de la commission des meuniers et des boulangers, la FMS entretient un contact régulier avec des représentants de la SBC pour discuter de questions politiques importantes ainsi que de l'évolution du marché.

### Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC)

La FMS entretient aussi une bonne collaboration avec la Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC). Une collaboration étroite existe notamment pour la solution de droit privé visant à pallier le manque de financement des contributions à l'exportation pour les produits transformés.

### Autres affiliations

La FMS est également membre des organisations suivantes ou y défend activement ses positions :

- European Flour Milling Association, Bruxelles
- Association Internationale des Sciences et Technologie Céréalière, fédération «ICC Suisse», Berne
- Association Pain suisse
- réservesuisse coopérative, Berne
- economiesuisse, Zurich
- Institut des sciences végétales, EPF Zurich
- Commission pour la sécurité et la protection de la santé (KSGGV), Zollikofen
- Association suisse du monde du travail de la meunerie (VAM), Zollikofen
- Société suisse de nutrition (SNN), Zurich
- Institut suisse pour la formation des cadres d'entreprise (IFCAM), Berne
- Commission romande d'apprentissage en meunerie, Granges-Marnand



